

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 28 JANVIER 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 janvier 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey (arrivée à 18h18), COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, DIDIER Alexandre donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, MARROU Jehanne donne pouvoir à EYMEOD Chantal, RIFFAUD Jean-Louis donne pouvoir à PELLISSIER Robert, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, MONTABONE Michel donne pouvoir à MAXIMIN Christine.

Absente non excusée : ROMMENS Sophie.

RAPPORT N° 2025/13 : ADS Urbanisme : Convention relative aux modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Vu les délibérations n° 2014/86 du 7 octobre 2014, n° 2016/11 du 23 février 2016 et n°2016/84 du 4 novembre 2016 de la Communauté de communes de l'Embrunais définissant les modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Vu les délibérations n° 2018/192 du 17 décembre 2018, n°2020/04 du 3 février 2020, 2020/169 du 27 octobre 2020 et 2024/31 du 4 mars 2024 de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon définissant les modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il est proposé une nouvelle convention qui s'inscrit dans le cadre des précédentes et a pour objectif :

- l'uniformisation du document sur l'ensemble du territoire en annulant et remplaçant les conventions préexistantes.
- la mise à jour du document au regard du SIM.
- la précision des procédures
- l'ajout d'articles relatifs à des évolutions réglementaires (RGPD, dématérialisation...).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ADOPTER** les termes de la convention ci-annexée,

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les conventions correspondantes,

- **D'INSCRIRE** les sommes correspondantes en dépenses et recettes du budget communautaire.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEOUD